

“Machines à sous” et criminalisation en France

Xavier Raufer & Stéphane Quéré
Préface d’Alain Bauer
Septembre 1999

U n i v e r s i t é P a r i s I I - P a n t h é o n - A s s a s

Préface

Depuis leur apparition dans l’Angleterre des années 60 (les premiers Pinballs) les “machines à sous” ont proliféré en Europe. Offrant d’abord des lots, puis ensuite de petits gains en espèces, ces jeux de comptoirs ont connu un vif succès. A la fin de la décennie 90, trouve-t-on ainsi des “machines à sous” dans 130 000 établissements de Grande-Bretagne; 110 000 en Espagne, le plus souvent dans des cafés et tabacs. Autorisées partout en Europe sauf en France et au Portugal, ces machines génèrent des recettes fiscales importantes :

- . Allemagne : 227 000 machines, recette fiscale 1, 68 milliard de F.
- . Belgique : 68 000 machines, recette fiscale 293 millions de F.
- . Grande-Bretagne : 215 000 machines, recette fiscale 1, 69 milliard de F.
- . Autriche : 5 000 machines¹, recette fiscale 27 millions de F.
- . Espagne : 252 000 machines; recette fiscale 5,62 milliards de F.

Notons que l’Union Européenne ne prévoit pas ici de réglementations unifiées : le principe de subsidiarité s’applique et les pays-membres appliquent leurs législations propres. La situation de monopole des jeux restant, elle, soumise à des interprétations sur la libre concurrence.

La France, qui a autorisé l’instauration du Loto, les jeux dans les casinos et sur les champs de courses hippiques, laisse en revanche un espace important à la criminalisation du jeu illicite par le biais des “machines à sous”, phénomène massif qui touche désormais plusieurs milliers d’établissements et plus encore de machines. Résultat : la loi est bafouée, racket et règlements de compte se multiplient. Cette légèreté n’est pas récente : au fil des années le flipper a été dans notre pays interdit puis autorisé; les jeux de hasard permis dans les casinos, mais pas ailleurs - ce qui sème la confusion et prive l’Etat de recettes fiscales importantes.

Chaque machine illicite rapportant en moyenne 30 000 F. par mois, le crime organisé s’est précipité sur une source importante et régulière de revenus, dans un domaine où, de surcroît, la répression est occasionnelle et légère. Au point que les “machines à sous” prolifèrent et que des recettes légitimes échappent au fisc, pour aller enrichir les criminels. Les instances de répression elles-mêmes ont du mal à déceler une logique entre interdits officiels et facilités “exceptionnelles” : il est temps que la France se dote d’une politique des jeux claire et applicable.

Alain Bauer
Enseignant à l’IEP de Paris à la Sorbonne

¹ Autriche : 3 länder uniquement.

1°) Ce que sont les “machines à sous”

Ce sont des jeux de comptoir (Bingo, Poker, etc.) installés dans les débits de boissons et assimilés. Dans leur version “honnête”, ces machines ne permettent de gagner que des parties gratuites (comme les flippers). Mais souvent, elles sont trafiquées (la moitié de celles placées en France, selon des experts policiers) ou permettent de gagner des sommes d’argent en “dessous de table”, après entente avec le patron du café, souvent approché à l’occasion de difficultés de gestion de son établissement.

2°) Une activité criminelle ancienne et très corruptrice

Le nom de l’ “inventeur” de l’usage illicite des jeux de comptoirs n’est pas indifférent : il s’agit de Franck Costello ¹ mafieux américain de très haut rang, associé de Lucky Luciano et de Meyer Lansky. Dès la fin de la prohibition (décembre 1933) Costello a placé 5 000 “bandits manchots” à New York, qui procurent à sa “famille” des ressources importantes - et quotidiennes.

Mais si les “machines à sous” sont lucratives, elles supposent pour fonctionner en souplesse la complicité active des administrations locales - donc leur corruption systématique. Surnommé “le premier ministre du Milieu”, Costello est durant toute sa carrière l’expert N°1 de la mafia en matière de trafic d’influence et de corruption des politiciens, des magistrats et des policiers de New York. Costello a même inventé un système discret de marquage de “ses” machines à sous, afin que les policiers à sa solde confisquent ou détruisent celles de la “concurrence”, mais pas les siennes !

A New York ou ailleurs, des patrons de café sous influence mafieuse sont enfin l’un des ingrédients majeurs du terreau mafieux (nous reviendrons plus bas sur ce concept), indispensable à l’enracinement d’une criminalité organisée “au long cours”.

En France, le business des “baraques” (machines à sous dans l’argot du Milieu) a été lancé vers 1980 par le clan criminel de Gaétan “Tany” Zampa ² autour de l’étang de Berre; ce business s’étend aujourd’hui au Midi entier, jusqu’à la Drôme et l’Ardèche et se développe le long du couloir rhodanien, en banlieue parisienne et dans les nord.

3°) Une mine d’or pour le Milieu, d’abord dans le Midi de la France

Partout et toujours, la logique du Milieu est territoriale. Hier c’étaient les prostituées, aujourd’hui, ce sont les “baraques” qui marquent le territoire.

Financièrement, les machines à sous sont une aubaine pour les truands : certaines équipes spécialisées en contrôlent 150, voire 200; chacune de ces “baraques” rapportant de 30 à 50 000 francs par mois selon la

¹ Francisco Castiglia, émigré calabrais devenu “Franck Costello” après son émigration aux Etats-Unis (1891-1973). De 1931 au début des années 50, Costello est le N°2 de la “famille” Luciano-Costello, aujourd’hui “famille” Genovese. Comme tous les chefs mafieux américains de grande classe (Tony Accardo, Meyer Lansky, Lucky Luciano, etc.) Costello est décédé de sa mort naturelle, en n’ayant que fort peu connu la prison.

² Décédé en prison en août 1984 des suites d’une tentative de suicide, le truand marseillais Gaétan Zampa était un fin connaisseur des mafias italiennes et italo-américaines, qui le fascinaient. Il est par exemple le seul grand voyou français à avoir tenté d’imposer dans son gang une initiation sur le modèle mafieux sicilien. A ce titre, il n’est pas étonnant qu’il ait été le premier à implanter des “baraques” dans son fief.

qualité de son implantation - un pactole annuel de 30 à 50 millions de F. ¹. Mieux encore : les rentrées provenant des jeux de bistrot illégaux sont fixes, régulières, le risque pénal est très faible et, à l'inverse des prostituées, les "baraques" n'ont pas de périodes d'indisponibilité, ne nécessitent aucune précaution prophylactique particulière, ne sont jamais malades - et ne "balancent" pas.

Il faut savoir enfin que les recettes faciles et régulières procurées par les "baraques" permettent aux gangs de pratiquer l' "accumulation primitive du capital criminel". Celle-ci réalisée, les malfaiteurs se lancent dans les activités criminelles "haut de gamme", que l'on définit comme étant organisées et continues : achat de stupéfiants en gros, trafic de véhicules volés, "gros coups", c'est à dire vols à main armée importants et planifiés.

Notons que toutes ces entreprises criminelles durables et rentables :

- . imposent l'usage de complices : juristes marrons et comptables corrompus,
- . sont grosses consommatrices en renseignement et en temps (préparation des "braquages" importants, etc.),
- . comportent l'obligation du blanchiment et suscitent des liens (trafic d'influence, corruption) avec la société civile.

Tout cela permet de mesurer l'importance des "baraques" dans le processus de criminalisation d'un territoire donné, mais il y a pire encore. Les bandes criminelles les plus puissantes engagées sur le marché des machines à sous ont désormais une surface financière telle qu'en cas de fermeture administrative (pour un semestre par exemple) d'un débit de boisson détenant leurs machines, elles couvrent le manque à gagner du patron pendant six mois, s'il accepte de reprendre les "baraques" du gang à sa réouverture !

4°) L'ampleur du problème pour la France

A l'évidence, les malfaiteurs ne tiennent pas de livres de compte, ne paient pas l'impôt sur les sociétés et ne publient pas de bilan annuel. Mais plusieurs éléments permettent de situer l'ampleur du problème "machines à sous" pour notre pays :

. L'intérêt du public pour ce type de jeux : aujourd'hui en France (et en chiffres ronds) le produit brut de l'activité "jeux" des casinos est de 10 milliards (moitié chiffre d'affaires, moitié prélèvement fiscal) - et près de 90 % de ce produit brut provient des machines à sous ². Notons que les machines légales installées dans les casinos sont, elles, recensées, vérifiées et doivent acquitter chaque année une vignette.

. Des enquêtes policières reprises par la presse ³ permettent d'estimer le nombre de ces machines illégales. Il y aurait ainsi 400 "baraques" dans l'agglomération parisienne, plutôt en banlieue. Paris-même, en tant que ville capitale, est très surveillée. 6 000 machines dans le reste de la France, d'abord dans le Midi, puis dans la région lyonnaise, enfin dans les départements du nord du pays, par ordre d'importance. S'ajoute à ce total un nombre inconnu de machines "trafiquées" dans des lieux de fort passage de la périphérie des grandes villes, et aussi dans les fêtes foraines.

La répression et les "machines à sous"

La division "Courses et jeux" de la Direction centrale des Renseignements généraux, la Direction des Douanes, la Gendarmerie nationale et la Police judiciaire font le plus gros du travail répressif en matière de "machines à sous" illicites. Il a été saisi 500 de ces machines (et cartes informatiques trafiquées) en 1998. Mais le problème s'aggravant, les instances de répression font désormais face à un problème

¹ Après partage avec les patrons de café, corruption, etc.

² Voir l'annexe : les casinos & jeux en France : quelques chiffres.

³ Le Figaro du 4 mai 1999, Libération du 11 juillet 1998 par exemple.

logistique imprévu : le stockage des machines confisquées, plutôt encombrantes et qu'on ne sait désormais plus où entreposer, en attendant que la justice n'ait fixé le sort de leurs propriétaires...

Acceptons cependant le chiffre de 6 000 machines illicites en France en 1999. Voilà donc un pactole de plus de 2 milliards de Francs qui défile entre les mains d'un crime organisé ¹ n'acquittant ni taxes ni impôts.

5°) Dans le midi de la France, une hécatombe provoquée notamment par la “guerre des baraques”

“Exécution

Cinq balles pour le patron de bar

Un patron de bar d'Avignon a été victime d'un règlement de compte hier en début d'après-midi, sur le parking d'un terrain de golf proche de la ville. André Mas, 45 ans, a été abattu de 5 balles de gros calibre après avoir été frappé à coup de barres de fer. Les tueurs, 4 ou 5 hommes, ont réussi à prendre la fuite (...) L'exécution d'André Mas pourrait être liée à la guerre que se livre le milieu en Provence pour le contrôle des machines à sous et qui a fait dix-huit morts dans le Vaucluse, les Bouches-du Rhône, le Var et le Gard depuis deux ans. André Mas, qui avait été une première fois relaxé dans une affaire de machines à sous, venait d'être mis en examen dans un dossier similaire (...)

Aujourd'hui, le 9/09/1999

Dans le “Triangle de la mort” (trait d'humour morbide de policiers du Midi, le “triangle” va de Grenoble à la frontière italienne, plus la Corse, et de là, à Perpignan), il y a eu de 1993 à juin 1999 219 “règlements de compte entre malfaiteurs” ² - dont 47 meurtres depuis janvier 1998 (voir en annexe la chronique de cette hécatombe). Comparable à celle du Mezzogiorno italien, cette situation est sans équivalent dans le reste de l'Union Européenne et signale une activité criminelle intense.

Une situation d'autant plus grave que, confrontée à une meurtrière guerre du milieu dans le Midi, l'Etat se borne souvent à compter les points. Quelques exemples :

. “Tueurs casqués à moto” opérant à répétition, comme en décembre 1998, à Marseille, où deux motards longent la voiture de Paul Degenis (connu pour hold-up, proxénétisme, etc.), le criblent de balles et repartent sans hâte, comme sûrs de leur impunité,

. Malfrats trouvés truffés de plomb dans des voitures incendiées, comme (en septembre 1998, dans le Var) Charles Lecouls dit “Charly la Gâchette”, 51 ans, le dernier proche encore en vie de “Tany” Zampa,

. En janvier 1999, Jean-Louis Goiran, 47 ans, est tué près de chez lui, dans l'arrière pays niçois. 20 balles de fort calibre, la tête du défunt pulvérisée. Goiran était le lieutenant de Marcel Diavoloni dit “Le Bègue”, 54 ans, lui-même arrosé de balles fin 1998 dans un parking de Nice,

. En mars 1999, l'affaire des “dépecés d'Estéron”. A 40 km. de Nice, on trouve près de ce village les restes de deux hommes et d'une femme “bruns et âgés de 30 à 45 ans, décapités, éviscérés, dépecés, amputés des pieds et des mains, découpés en vingt tronçons” ces restes gisent dans un ravin, dans des

¹ Voir en annexe : une comparaison avec le trafic de stupéfiants.

² Le lecteur trouvera une liste détaillée des 218 meurtres avec circonstances, motifs, etc. sur la base de données “règlements de compte dans le Midi”, de notre Centre de Recherche, dont le site Internet est : <www.u-paris2.fr/mcc>.

sacs-poubelles. Hypothèse de la justice : une sanction exemplaire infligée par des narcotrafiquants à de mauvais payeurs ¹.

Cette singularité méridionale est telle qu'on y décèle - techniquement, sans esprit polémique - un terrain local proto-mafieux.

. Invention par le truand Varois Jean-Louis Fargette (assassiné le 17 mars 1993 à la frontière franco-italienne) d'un "modèle criminel" unique en France. Fargette avait en effet monté une "triade" varoise politique-affairisme-banditisme siphonnant "à la napolitaine" les marchés publics (Mairie de Toulon, Conseil général, etc.) et "tenant" nombre de politiciens locaux par le truchement d'hommes d'affaires marrons, d'avocats suspects, d'intermédiaires douteux, etc.,

. Existence d'un "terreau mafieux", d'un humus de petites entreprises délinquantes camouflant trafics et mouvements de fonds douteux, sans lequel une entité criminelle ne prospère pas durablement. Industrielles, commerciales ou de service, ces PME "sous influence" de Naples, Reggio de Calabre ou Palerme ont permis aux mafias d'infiltrer toute la société civile du Mezzogiorno. Or ces PME criminelles existent dans le Midi.

Sur ce terreau, s'agit un "milieu" autochtone en constante évolution :

. Les distinctions géographiques faites naguère entre truands "marseillais", "aixoïis", "toulonnais", etc. sont dépassées : à l'image des entreprises hi-tech, les voyous travaillent désormais en réseau,

. Les gangs newlook s'internationalisent. De même qu'aujourd'hui, la PME de Landerneau exporte à Singapour, un "gros bonnet" comme Antoine Cossu dit "Tony l'Anguille", fréquente le Venezuela et va régler à Madrid une livraison de cocaïne commandée à un cartel Mexicain. De fait, le Milieu du midi est entré dans l'ère entrepreneuriale : finie la valise de cash, place aux sociétés commerciales offshore, installées dans des paradis fiscaux ou dans les ex-pays du bloc de l'Est..

Reste le souci principal de la police du Midi : l'actuelle et fort meurtrière "guerre du Milieu". Pourquoi cette "guerre" ? Ou en réalité, pourquoi ces guerres ? Car de fait, deux conflits se superposent aujourd'hui dans le sud de la France et provoquent l'hécatombe détaillée dans l'annexe 3.

- En avril 1998, l'opération "Topaze" fait "tomber" nombre des grands truands du Midi : Tony Cossu, Pascal et Franck Perletto de Toulon, Jean-Claude Kella, ancien de la French connection, Richard Dubrou et Jean-Pierre Gandebœuf, ex-"gang des Lyonnais", proches de Cossu. Pour la PJ marseillaise, tous ces voyous étaient en passe d'acheter une cargaison de cocaïne au narco mexicain Hermillo Carrillo Rodriguez. La même année, tombe un autre "homme de poids" marseillais, André Cermolacce, "Le gros Dédé". En 1996 déjà un autre truand marseillais, Raymond Mihière dit "Le Chinois" avait "plongé" à Barcelone. D'où, logiquement, une guerre de succession.

- Seconde guerre, celle dite "des baraques"; un conflit territorial dans lequel de jeunes loups se sont lancés d'autant plus volontiers que le sommet de la pyramide criminelle du midi, décapité, n'était plus là pour rendre les arbitrages et faire régner l'ordre. Comme nous l'avons vu plus haut, la possession d'un territoire et d'un parc de "baraques" est un préalable crucial pour un gang ambitieux, désireux d'accéder aux trafics les plus juteux - pour lesquels un capital de départ est impératif.

Voici donc les motifs du carnage. Les coupables ? La génération montante du Milieu. "Ce sont des fauves. Des assassins impitoyables et sanguinaires" dit un policier du Midi, "ils nous font très peur. L'un d'eux regarde ses victimes mourir, les yeux dans les yeux. En prime, ces tueurs froids et sadiques sont insaisissables. Les assassins de nombre des voyous du Var vivent en caravane, bougent sans cesse; on ne les joint que par une messagerie Tattoo".

¹ Voir à ce propos une enquête parue dans Le Parisien du 2 août 1999 "Une des trois victimes retrouvées découpées près de Nice est italienne"; et aussi "Le terrible puzzle de l'Estéron", Le Figaro 4/8/1999.

Privé de parrains incontestés, le Midi demeure un enjeu criminel juteux. La relève est là, féroce et la répression, molle : motivée en grande partie par la conquête de territoires nouveaux où installer les “baraques”, la guerre des voyous de la côte n’est donc pas prête de s’achever.

6°) Conclusion

D'ores et déjà, le contrôle de territoires criminalisés par "machines à sous" interposées a déclenché une sanglante guerre du Milieu dans le sud de la France. De premiers symptômes d'une extension de ce conflit à la Région parisienne sont déjà perceptibles.

A terme enfin - l'ouverture des frontières aidant - l'affaire ne peut qu'attirer des criminels étrangers, la "guerre" devenant alors internationale. On imagine l'aspect sanglant d'un tel conflit, si ces malfaiteurs alléchés par le gain proviennent par exemple de l'ex-URSS ou des Balkans.

En outre, les milliards de Francs générés par les "baraques" permettent-ils aux criminels:

- . De mettre sous leur coupe un nombre important de patrons de bars, cafés-tabac, etc., importants "leaders d'opinion" dont on connaît le rôle en matière de recueil du renseignement, de diffusion de rumeurs, du lancement de modes, etc.

- . De corrompre des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux, voire des agents de l'Etat,

- . De mobiliser des ressources en vue d'opérations criminelles de grande envergure (achat de stupéfiants au niveau "grossiste", par exemple).

D'un strict point de vue criminologique, il nous semble donc dangereux de laisser plus longtemps les choses en l'état, et le domaine des "machines à sous" se transformer peu à peu en une dangereuse zone grise au cœur de la société française.

Annexes

1°) Les casinos et jeux de hasard en France

. Le chiffre d'affaires annuel du Pari Mutuel Urbain est de 36 milliards de Francs en 1998.

. Celui de la Française des Jeux est de 35,7 milliards de F.

Il y a en France 159 casinos dont le chiffre d'affaires global est de 25 milliards; là-dessus, le produit "jeux" brut est de 10,7 milliards de Francs en 1998 (+ 16,6 % sur 1997) , sur lesquels l'Etat et les communes ont prélevé 5,7 milliards de taxes.

84 % du chiffre d'affaires "jeux" des casinos (avant taxes) provient des machines à sous, légalisées par la "Loi Pasqua" de 1986. La plupart des machines à sous appartiennent à 4 grands groupes (Accor, Barrière, Compagnie Européenne de Casinos, Partouche). Le 1er parc de machines à sous français est Deauville-Trouville avec 525 machines.

• Les usagers des machines à sous dans les casinos ¹ :
La mise moyenne d'un joueur se situe entre 150 et 220 F., pour des "jackpot" allant de 3 à 4000 F.

• Age :

18-20 ans	:	4,5 %
21-30	:	24,4 %
31-40	:	17,4 %
41-50	:	19,9 %
51-60	:	15 %
61-70	:	14,2 %
+ de 70 ans	:	4,6 %

• Caractéristiques :
une majorité d'employés - chômeurs & retraités.
Près de 30 % de moins de 30 ans.
Sur 100 clients : 39 % de réguliers, 6 % de quotidiens.
20 % d' "inactifs non retraités"; 22 % de retraités.

2°) Les débits de boisson et de tabac en France

En France, il existe plus de 50 000 établissements type débits de boisson ou de tabac :

. Débits de boisson simples	:	35 547
. Débits de tabac simples	:	4 507
. Cafés-tabacs	:	10 318
TOTAL	:	50 372 établissements en 1998

3°) "Baraques" et stupéfiants : une comparaison chiffrée

En février 1998, un chômeur toxicomane meurt d'une surdose d'héroïne près du "plan" (commerce clandestin d'héroïne) de la cité Emile-Zola à Massy (Essonne). Le 19 février 1998, un sénateur indigné écrit au procureur de la République d'Evry qu'Emile-Zola accueille un "commerce permanent de drogues organisé à l'échelle de la cité, se déroulant sous protection armée". Une enquête s'ensuit, qui conduit à l'arrestation en flagrant délit de 18 individus.

Les procès-verbaux et notes de synthèses s'empilent. Loin des thèses de sociologie et de psychologie abstraite portant sur les violences urbaines, ces pièces judiciaires révèlent la cruelle réalité du terrain. Et permettent de voir comment "tourne", quels profits réalise, une PME de la drogue.

¹ Voir sur ce point l'enquête du sociologue Jean-Pierre Martignoni-Hutin de l'Université Lyon II.

“Le Plan de Massy” vend 200 doses d’héroïne ou de cocaïne par jour, en doses d’un quart de gramme, à 200 F. la dose. La recette est donc de 30 000 francs par jour en moyenne. Tournant “de 10 h. du matin jusqu’au soir, sept jours sur sept”, le “Plan de Massy” dégage donc un chiffre d’affaires de dix millions de francs par an. Or pour la section “Villes et banlieues” de la Direction centrale des Renseignements généraux, un “trafic visible d’héroïne” se constate dans 132 quartiers de France. A un “plan” par quartier (certains en comptent plusieurs, comme la Pierre-Plate, à Bagneux) le business de détail de l’héroïne, c’est pour l’année 1998, au minimum, un milliard trois cent vingt millions de francs.